



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/41/666  
6 octobre 1986  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante et unième session  
Points 61 c), 62 e) et 62 f) de l'ordre du jour

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME  
SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : CAMPAGNE  
MONDIALE POUR LE DESARMEMENT

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES  
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE :  
CONSEIL CONSULTATIF POUR LES ETUDES SUR LE DESARMEMENT

INSTITUT DES NATIONS UNIS POUR LA RECHERCHE SUR LE DESARMEMENT

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 2	3
II. ACTIVITES DU CONSEIL CONSULTATIF POUR LES ETUDES SUR LE DESARMEMENT .....	3 - 22	3
A. Etudes des Nations Unies sur le désarmement .....	3 - 8	3
B. Exécution du programme d'activité de la Campagne mondiale pour le désarmement .....	9 - 17	5
C. Situation dans le domaine du désarmement .....	18 - 22	6

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
III. ACTIVITES DU CONSEIL CONSULTATIF EN SA QUALITE DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE SUR LE DESARMEMENT .....	23 - 41	7
A. Absence du Directeur de l'INURD .....	23 - 27	7
B. Rapport sur les travaux de l'Institut .....	28 - 32	8
C. Projet de budget annuel pour 1987 .....	33 - 39	9
D. Programme de travail pour 1987 .....	40 - 41	11
IV. DIVERS .....	42 - 43	12
<u>Annexe.</u> Membres du Comité consultatif pour les études sur le désarmement.....		13

## I. INTRODUCTION

1. Conformément à la section III de la résolution 37/99 K de l'Assemblée générale en date du 13 décembre 1982, les fonctions suivantes ont été confiées au Conseil consultatif pour les études sur le désarmement :

a) Conseiller le Secrétaire général sur divers aspects des études et de la recherche dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, effectuées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ou d'institutions du système des Nations Unies, et notamment sur l'intégration d'un programme d'études de ce type dans un programme global de désarmement, lorsque ce dernier aura été élaboré;

b) Faire fonction de Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (INURD);

c) Conseiller le Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la Campagne mondiale pour le désarmement;

d) Si le Secrétaire général en fait expressément la demande, lui fournir des conseils sur d'autres questions relevant du désarmement et de la limitation des armements.

Dans sa résolution 38/183 O du 20 décembre 1983, l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, prié le Secrétaire général de présenter annuellement à l'Assemblée générale un rapport sur les travaux du Conseil consultatif.

2. Le Conseil consultatif pour les études sur le désarmement a tenu ses quatorzième et quinzième sessions à New York, du 5 au 9 mai 1986, et du 22 au 26 septembre 1986, sous la présidence de l'ambassadeur d'Egypte, M. Omran El-Shafei. On trouvera en annexe la liste des membres du Conseil.

## II. ACTIVITES DU CONSEIL CONSULTATIF POUR LES ETUDES SUR LE DESARMEMENT

### A. Etudes des Nations Unies sur le désarmement

3. A ses quatorzième et quinzième sessions, le Conseil a poursuivi l'examen de la question des études effectuées par l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement. Les membres du Conseil ont été informés des progrès réalisés par les divers groupes d'études sur le désarmement mis en place par l'ONU et noté que l'étude sur la dissuasion avait été menée à bien. Le Conseil a également regretté que deux nouvelles études qui avaient été approuvées à la quarantième session de l'Assemblée générale dans les résolutions 40/150 et 40/152 G du 16 décembre 1985 et qui consistaient, l'une, en une mise à jour du rapport intitulé "Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires", et l'autre, en un rapport sur les effets climatiques et les effets physiques éventuels de la guerre nucléaire, notamment l'hiver nucléaire, aient été reportées à une date ultérieure par l'Assemblée générale dans un souci d'économie rendu nécessaire par la crise financière.

4. Le Conseil a tenu un débat de fond à propos de l'étude sur la dissuasion à sa quinzième session. Si, pour certains membres, cette étude était un exemple de l'attitude à adopter lorsqu'on voulait aborder des sujets pour lesquels un consensus était difficile ou même impossible à atteindre, pour d'autres cette méthode n'était applicable que dans les cas où un consensus ne pouvait se dégager.

5. Les membres du Conseil ont en général estimé que le Groupe d'experts avait pleinement tenu compte des recommandations que le Conseil avait faites dans son rapport d'octobre 1984 (A/39/549), à savoir que cette étude devrait être menée "en profondeur et de façon objective : il convenait de tenir compte des diverses écoles de pensée et de tous les points de vue qui devaient être défendus par leurs avocats respectifs et présenter un exposé complet des points de vue différents et des arguments qui les justifiaient sans pour autant tenter de parvenir à des conclusions et à des recommandations communes...", tout en ajoutant que l'étude n'avait pas épuisé le sujet car elle ne contenait les vues que d'un nombre limité d'experts. Les membres du Conseil ont cependant jugé qu'elle était particulièrement utile, car elle traitait une question politique délicate de manière extrêmement détaillée et objective. Le Conseil espérait que l'Assemblée générale en recommanderait la diffusion la plus large possible lorsqu'elle étudierait la question à sa quarante et unième session.

6. Le Conseil a poursuivi les travaux qu'il avait commencés en septembre 1985 sur le sujet plus vaste de l'ensemble des études entreprises par l'ONU sur le désarmement. Il a également reconnu la tâche qui lui était dévolue dans sa résolution 40/152 K en date du 16 décembre 1985 dans laquelle l'Assemblée générale priait le Secrétaire général d'inviter le Conseil consultatif pour les études sur le désarmement à établir à l'intention de l'Assemblée générale, lors de sa quarante-deuxième session, un rapport d'ensemble sur ces questions.

7. Au cours des débats du Conseil, on a souligné le rôle important du consensus pour la mise au point des rapports d'étude. Par ailleurs, il a également été noté que, dans certains cas, lorsqu'un consensus s'avérait impossible, il était indispensable de s'assurer que tous les points de vue soient dûment présentés. Un choix judicieux des sujets d'étude et l'aspect financier de la question devaient retenir particulièrement l'attention. Le Conseil a réaffirmé son point de vue de toujours, à savoir que, bien qu'il ne puisse pas se permettre de censurer les propositions formulées par les délégations d'Etats souverains, il devrait être en mesure d'examiner les propositions d'étude avant qu'elles ne soient soumises à l'Assemblée et donner des conseils sur les orientations, les champs d'application, les priorités et approches possibles.

8. A sa quinzième session, le Conseil a créé un petit groupe de travail qui a examiné un projet de rapport élaboré par le Secrétariat. Il a demandé qu'une version révisée soit rédigée et distribuée en décembre aux membres du Conseil actuel afin qu'ils puissent soumettre leurs observations avant la mise au point définitive du rapport lors de la prochaine session du Conseil.

B. Exécution du programme d'activité de la Campagne mondiale pour le désarmement

9. A ses quatorzième et quinzième sessions, le Conseil a examiné la mise en oeuvre de la Campagne mondiale pour le désarmement.

10. A la quatorzième session, le Conseil a été saisi d'un rapport sur les activités en cours. Le Conseil a en outre fondé ses considérations sur un document d'information établi par le Secrétariat en réponse à divers points et questions soulevés par les membres du Conseil lors de sa session de septembre 1985, notamment en ce qui concerne la nature et la participation des organisations non gouvernementales ainsi que la politique du Conseil en matière de représentation des organisations non gouvernementales à ses réunions. Le Conseil a réaffirmé que sa politique est d'inviter les représentants des organes de coordination des organisations non gouvernementales à se réunir chaque année avec lui à l'occasion d'une de ses sessions.

11. A la quinzième session, M. Jan Martenson, secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, a rendu compte au Conseil des activités menées en 1986 dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement. A cette occasion, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme d'activité de la Campagne en 1986 (A/41/554).

12. Au cours de l'échange de vues qui a suivi, les membres du Conseil se sont déclarés très satisfaits de la manière dont la Campagne était menée, et en particulier de la présentation équilibrée, concrète et objective des informations. Il a notamment évoqué en termes favorables l'organisation et la tenue de conférences et séminaires régionaux dans le cadre de la Campagne. Il a mentionné plus particulièrement la conférence régionale tenue en mai à Tbilisi (Union soviétique) et le séminaire qui a eu lieu en avril à Erice (Italie). Le Conseil a été informé des projets de tenue d'une conférence régionale en Chine en 1987. Notant la grande quantité de documents d'information disponibles dans diverses langues, les membres du Conseil ont insisté sur la nécessité de disposer d'un nombre suffisant de documents sur les questions relatives au désarmement rédigés dans les langues locales et d'utiliser d'autres circuits d'information tels que la radio, la télévision et d'autres moyens de présentation visuelle pour toucher un plus vaste auditoire.

13. Le Conseil s'est déclaré intéressé par la création à Lomé du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et a noté la contribution que ce centre pouvait apporter à la Campagne mondiale pour le désarmement.

14. Le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement a attiré l'attention sur le fait que le programme d'activité de la Campagne ne pourrait être exécuté que si les ressources financières le permettaient. A cet égard, la Campagne n'a pu échapper aux effets de la crise financière actuelle, malgré les contributions volontaires faites au Fonds d'affectation spéciale ; tout était actuellement mis en oeuvre pour tenter d'atteindre les objectifs de la Campagne dans la limite des contraintes existantes. Le Conseil a exprimé l'espoir que malgré ces difficultés les projets et programmes envisagés pour 1987 seront exécutés dès que possible.

/...

15. Conformément à la décision du Conseil, des représentants du Comité spécial du désarmement des organisations non gouvernementales à Genève et du Comité spécial du désarmement des organisations non gouvernementales à New York ont assisté à une séance de la quinzième session. Une déclaration écrite a été remise au nom de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.

16. Dans leurs remarques, les représentants des organisations non gouvernementales ont évoqué en termes favorables l'exécution de la Campagne et noté que certaines des suggestions qu'ils avaient émises les années précédentes avaient abouti à des améliorations profitables. Les documents relatifs à la Campagne étaient instructifs et utiles tout en étant attrayants et faciles à lire; on pourrait toutefois les améliorer encore en insistant sur la présentation visuelle. Ils ont reconnu le succès des conférences régionales et estimé qu'elles pourraient être l'occasion de renforcer le réseau des organisations non gouvernementales. Notant les déceptions suscitées par le financement insuffisant de la Campagne, un des représentants des organisations non gouvernementales a suggéré que celles-ci pourraient insister auprès des gouvernements pour qu'ils versent des contributions en faveur de la Campagne ou accroissent le montant de leur financement actuel.

17. A l'occasion de l'échange de vues, les membres du Conseil ont eu le sentiment général que la participation des organisations non gouvernementales à la Campagne mondiale pour le désarmement avait pris une dimension nouvelle. Ils ont commenté en termes favorables les propositions faites par les représentants des organes de coordination des organisations non gouvernementales en ce qui concerne l'exécution de la Campagne, et notamment leurs idées sur les mesures d'appels de fonds. Le Conseil a apprécié les efforts déployés par les organisations non gouvernementales et souligné son désir de poursuivre les échanges de vues sur l'exécution de la Campagne mondiale pour le désarmement avec des représentants des organes de coordination des organisations non gouvernementales.

### C. Situation dans le domaine du désarmement

18. A ses quatorzième et quinzième sessions, le Conseil a fait le point de la situation dans le domaine du désarmement. A la quatorzième session, plusieurs membres ont fait preuve d'un certain optimisme, réservé toutefois, en estimant qu'il y avait des possibilités de progrès, même si l'Union soviétique et les Etats-Unis divergeaient encore sur certains grands problèmes. D'autres, cependant, ont été moins positifs et ont attiré l'attention sur le fait que, malgré des années de travail, on n'avait pratiquement obtenu aucun résultat depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978. A ce propos, on a fait remarquer qu'aucun progrès n'avait été réalisé sur les trois points principaux de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, à savoir : l'interdiction des essais nucléaires; la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire; la prévention d'une guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées. Certains membres ont noté avec regret le report de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

19. La quinzième session du Conseil a eu lieu durant la semaine marquée par le succès de la Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe, qui s'est tenue à Stockholm. Les membres se sont déclarés satisfaits de ce résultat et ont souligné au cours de leurs débats sa contribution au renforcement de la sécurité et de la confiance dans la région. Certains ont déclaré que de nouveaux progrès sur cette voie pourraient conduire à des réalisations importantes en matière de limitation des armements et de désarmement. Le Conseil a considéré que la Conférence de Stockholm était une bonne indication de la façon dont on peut progresser lorsque la volonté politique est présente. Il a souligné l'importance des accords obtenus, notamment en ce qui concerne la vérification, et l'intérêt de prendre des mesures analogues à l'occasion d'autres négociations multilatérales sur les questions de désarmement, notamment en ce qui concerne une interdiction totale des essais nucléaires.

20. Dans un autre ordre d'idées, on a estimé qu'il existait désormais des perspectives de parvenir dans un avenir assez proche à un accord mondial sur les armes chimiques.

21. D'autres membres ont néanmoins fait remarquer que, bien qu'il y ait des raisons d'adopter une vision plus optimiste, les armes continuaient d'être perfectionnées, notamment les armes de défense stratégique, avec toutes les conséquences négatives que cela suppose pour la sécurité internationale.

22. Au cours des débats, on a proposé que le Conseil prévoie, à sa prochaine session, un examen complet de tous les éléments qui font désormais partie du processus de négociation sur la limitation des armements et le désarmement.

### III. ACTIVITES DU CONSEIL CONSULTATIF EN SA QUALITE DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE SUR LE DESARMEMENT

#### A. Absence du Directeur de l'INURD

23. Au cours de l'année, le Conseil d'administration a dû faire face à une situation très délicate à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (INURD) en raison de l'absence de son directeur, M. Liviu Bota. Fin décembre 1985, M. Bota s'est rendu à Bucarest (Roumanie) pour des consultations et n'a pas rejoint son poste à Genève. Les efforts déployés pour obtenir qu'il reprenne ses fonctions n'ont pas abouti. En mars, une lettre de démission signée par M. Bota est parvenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Le Secrétaire général a décidé que, conformément à la disposition 109.2 c) du Règlement du personnel, la démission, pour être acceptable, devait être remise par le fonctionnaire en personne.

24. A sa quatorzième session en mai, le Conseil a examiné la situation en détail et plus particulièrement les conséquences de l'absence du directeur sur le fonctionnement efficace de l'Institut. Avec l'assentiment du Conseil, le Président a adressé une lettre au Secrétaire général dans laquelle il lui a fait part des préoccupations du Conseil et lui a demandé instamment de les porter à l'attention des autorités roumaines afin de parvenir à un règlement.

25. A sa quinzième session, le Conseil d'administration a reçu une lettre du Secrétaire général indiquant que les efforts déployés à plusieurs reprises pour obtenir un règlement satisfaisant de la situation étaient demeurés infructueux et qu'il avait l'intention d'aborder lui-même la question avec le Ministre des affaires étrangères de la Roumanie à la fin septembre.

26. De nombreux membres du Conseil d'administration ont noté que l'absence prolongée du Directeur entravait sérieusement les travaux de l'Institut. Les conséquences ont été jugées particulièrement critiques au stade actuel de développement des activités de l'Institut pendant lequel la présence d'un directeur actif est vitale. Il a été décidé que le Conseil d'administration fournirait tout l'appui possible au Secrétaire général dans ses efforts visant à aboutir à une solution satisfaisante pour toutes les parties intéressées et le Président a adressé une lettre au Secrétaire général pour l'informer de cette décision.

27. Le Conseil d'administration continue d'espérer que la situation pourra se régler promptement afin que les travaux de l'Institut ne soient pas entravés plus longtemps.

#### B. Rapport sur les travaux de l'Institut

28. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 i) de l'article IV du statut de l'Institut, le Directeur est tenu de présenter un rapport au Conseil sur les activités de l'Institut et l'exécution de son programme de travail, rapport qui doit être approuvé par le Conseil et présenté ensuite à l'Assemblée générale. En l'absence du Directeur, un rapport a été présenté au Conseil à sa quinzième session par le Directeur-adjoint.

29. Le Conseil a pris acte des difficultés auxquelles l'Institut a dû faire face au cours de l'année écoulée et félicité le Directeur-adjoint et le personnel de l'Institut de leur travail intensif et de leur dévouement.

30. Aux termes du paragraphe 12 de la résolution 40/87 de l'Assemblée générale du 12 décembre 1985, les Etats Membres ont été invités à communiquer au Secrétaire général leurs vues sur le champ d'application et le contenu de l'étude entreprise par l'Institut sur les problèmes de désarmement relatifs à l'espace et des conséquences d'une extension à l'espace de la course aux armements. Le Secrétaire général a été prié de transmettre ces vues, pour examen, au Conseil d'administration de l'Institut afin qu'il puisse donner à l'Institut, en vue de la rédaction de cette étude, les directives que ces vues lui inspireraient.

31. Saisi de ces vues, le Conseil a consacré de longs débats à l'examen des deux versions du projet de rapport établies par l'Institut. A sa quinzième session, le Conseil a décidé que l'Institut devrait reconvoquer le groupe de direction d'experts et les auteurs des deux versions du projet de rapport afin de mettre la dernière main à l'étude, en tenant compte des directives déjà formulées par le Conseil et des vues reçues des Etats Membres.

32. A sa quinzième session, le Conseil a approuvé le rapport sur les travaux de l'Institut pour présentation à l'Assemblée générale (A/41/676).

C. Projet de budget annuel pour 1987

33. Pour son examen de la situation financière de l'Institut et du projet de budget annuel pour 1987, le Conseil était saisi d'un projet de programme de travail et d'un projet de budget établis par l'Institut et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Compte tenu des observations et recommandations formulées par ce dernier, et eu égard à la crise financière que connaît le système de l'ONU, le Conseil a apporté certaines modifications au projet de programme de travail de l'Institut et a réduit le montant des crédits demandés.

34. Le Conseil a été informé que, au 26 septembre 1986, les recettes assurées au titre de contributions volontaires pour 1987 s'établissaient comme suit :

<u>Donateur</u>	<u>Montant en monnaie locale</u>	<u>Montant en dollars E.-U.</u>
Australie	20 000 dollars australiens	13 460 a/
Canada	40 000 dollars canadiens	28 477 a/
France		180 000
Norvège		50 000
Suisse	50 000 francs suisses	27 322 b/
Fonds d'affectation spéciale Barrow & Cadbury		30 000
	Total partiel	<u>329 259</u>

a/ Contributions reçues après le 27 septembre 1985 et prises en compte conformément au paragraphe 31 du document A/40/744.

b/ Sur la base d'un taux de change de 1 dollar = 1,83 francs suisses.

35. En outre, la moitié de la contribution versée par l'Union soviétique en 1986 (200 000 roubles) sera reportée sur 1987, ce qui représente l'équivalent de 141 690 dollars en monnaie non convertible. Ainsi, le montant total des recettes assurées provenant de contributions volontaires pour 1987 se décomposerait comme suit :

	<u>Dollars</u>
Contributions en dollars .....	329 259
Contributions en monnaies non convertibles (roubles)...	141 690
	<u>470 949</u>

/...

36. Le Conseil a noté que le montant des recettes nettes que l'on pouvait prendre en considération aux fins du calcul d'une éventuelle subvention s'élevait à 329 259 dollars et que, par conséquent, le montant maximum de la subvention qui pourrait être sollicitée conformément aux dispositions du statut de l'Institut serait de 164 600 dollars. Le Conseil a estimé qu'une subvention imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies serait nécessaire mais que, compte tenu de la crise financière grave que traversait celle-ci, le montant d'une telle subvention devrait représenter le strict minimum nécessaire pour que l'Institut puisse s'acquitter des tâches conférées par son statut. Le Conseil a donc recommandé une subvention de 98 500 dollars pour 1987, mais a appelé l'attention sur le fait que ramener la subvention à ce montant placerait l'Institut devant de très sérieuses difficultés et compromettrait son avenir.

37. Il a été décidé que toutes recettes qui seraient annoncées en plus de celles qui sont indiquées plus haut devraient être prises en compte au titre du programme de travail et du budget de 1988.

38. Sous réserve de l'approbation de la subvention proposée, le montant total des recettes pour 1987 s'élèverait à 569 449 dollars, y compris la contribution soviétique de 100 000 roubles (équivalant à 141 690 dollars). Le montant estimatif des dépenses se décompose comme suit :

	<u>Fonds d'affectation spéciale</u>	<u>Compte de roubles</u>	<u>Subvention</u>
	(En dollars E.-U.)		
Traitements et dépenses communes de personnel du personnel permanent de l'Institut (directeur, directeur-adjoint, deux agents des services généraux)	174 000	-	92 600
Frais de voyage du personnel	14 800	6 700	5 900
Groupe spécial d'experts	-	80 000	-
Services contractuels	45 000	55 000	-
Programme de bourses	46 000	-	-
Entretien du matériel de bureau	500	-	-
Remboursement des dépenses d'appui aux programmes	14 000	-	-
Contribution en vue de résorber le déficit	34 900	-	-
Total	<u>329 200</u>	<u>141 700</u>	<u>98 500</u>

/...

39. L'une des activités de l'Institut, à savoir la constitution d'une base de données sur le désarmement, sera financée séparément. Ce projet, qui s'échelonnara sur trois ans, sera intégralement financé à l'aide du Fonds d'affectation spéciale pour les intérêts échus de la contribution japonaise du Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies, conformément à un accord conclu spécialement avec le Gouvernement japonais. En 1987, les dépenses à ce titre s'élèveront à 179 000 dollars et le coût total du projet, pour les trois années, s'élèvera à 585 300 dollars. Le Conseil a décidé d'aborder en 1987 la question des dépenses renouvelables qui seront encourues à partir de la quatrième année du projet et les années suivantes, et celle de leur financement.

D. Programme de travail pour 1987

40. A sa quinzième session, le Conseil a adopté le programme de travail suivant :

a) Sous-programme 1 : Désarmement : problèmes relatifs à l'espace.

Compte tenu du contenu et du champ d'application de l'étude préliminaire à paraître sous ce titre, l'élaboration de deux études a été autorisée sous réserve de la présentation au Conseil pour approbation au printemps 1987 de descriptifs détaillés. Ces deux études complémentaires auraient trait, l'une aux problèmes de définition et de délimitation que soulèvera vraisemblablement la formulation de dispositions détaillées conventionnelles pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'autre à la possibilité de créer une organisation pour la promotion de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques et aux problèmes que poserait cette entreprise.

b) Sous-programme 2 : Désarmement et développement.

Analyse des travaux et des résultats de la Conférence internationale qui doit avoir lieu sur le désarmement et le développement.

c) Sous-programme 3 : Désarmement classique, y compris à l'échelon régional.

Etude d'ensemble sur les efforts déployés, les propositions présentées et les négociations en cours en vue d'une limitation des armements classiques et du désarmement en Europe.

d) Sous-programme 4 : Création d'une base de données sur le désarmement.

Projet d'une durée de trois ans en vue de créer une base de données informatisée à partir des documents de l'Organisation des Nations Unies, des déclarations des gouvernements, des archives parlementaires et des publications scientifiques portant sur des questions précises ayant trait à la sécurité et au désarmement.

e) Sous-programme 5 : Mise à jour du Repertory of Disarmement Research (Répertoire sur les recherches en matière de désarmement) publié en 1982.

f) Sous-programme 6 : Sécurité des Etats et réduction des armements.

Publication de nouvelles études dans le cadre de la série de monographies sur les conceptions nationales de la sécurité.

g) Sous-programme 7 : Bourses d'études de l'INURD.

Bourses de courte durée permettant à un petit nombre d'universitaires et de diplomates de pays en développement d'effectuer des recherches à l'INURD.

De plus, lorsque commencera la mise à jour du rapport de 1982 intitulé "Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires", demandée dans la résolution 40/150 de l'Assemblée générale et reportée par la même Assemblée générale, l'INURD recrutera et fournira les experts consultants requis. Les crédits nécessaires ont déjà été ouverts au titre du chapitre 2B du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

41. Le Conseil a donné pour instruction de veiller tout particulièrement à éviter tout double emploi avec les travaux du Département des affaires de désarmement.

#### IV. DIVERS

42. Les membres du Conseil ont pris note que leur mandat respectif devait venir à expiration le 31 décembre 1986. Ils ont estimé que même si la composition du Conseil était appelée à être différente en 1987, ils devaient, en vertu du mandat confié au Comité consultatif pour les études sur le désarmement et au Conseil d'administration de l'INURD, formuler des observations sur le calendrier des sessions pour 1987.

43. Le Conseil a noté que, selon le projet de calendrier des conférences, deux sessions du Conseil étaient prévues, sous réserve, pour 1987 aux dates suivantes :

Du 27 avril au 1er mai (New York)

Du 21 au 25 septembre (New York)

Le Conseil a également noté que le Comité des conférences, à sa session consacrée aux questions de fond en août 1986, avait fait observer que la demande du Conseil de pouvoir exceptionnellement se réunir à la fin du mois de septembre se justifiait essentiellement en raison du volume de l'échelonnement des annonces de contributions destinées à financer le programme de travail de l'IRNUD. Le Comité des conférences a également fait remarquer que le plan des sessions du Conseil en 1988 et les années suivantes devrait être réexaminé par le Comité des conférences en 1987 compte tenu de la situation qui prévaudra alors.

ANNEXE

Membres du Comité consultatif pour les études sur le désarmement

- M. Oluyemi Adeniji  
Ambassadeur  
Ministère des affaires extérieures  
Lagos (Nigéria)
- M. Hadj Benabdelkader Azzout  
Ambassadeur  
Président de la Cour des comptes  
Alger (Algérie)
- M. Rolf Björnerstedt  
Président du Conseil d'administration de la Fondation Alva et Gunnar Myrdal  
Stockholm (Suède)
- M. Oleg N. Bykov  
Directeur adjoint  
Institut de l'économie mondiale et des relations internationales  
Académie des sciences de l'URSS  
Moscou (Union des Républiques socialistes soviétiques)
- M. James E. Dougherty  
Département des sciences politiques  
Université Saint-Joseph  
Philadelphie (Etats-Unis d'Amérique)
- M. Omran El-Shafei  
Ambassadeur, Vice-Ministre des affaires étrangères  
Ministère des affaires étrangères  
Le Caire (Egypte)
- M. Constantin Ene  
Ambassadeur  
Ministère des affaires étrangères  
Bucarest (Roumanie)
- M. Edgar Faure  
Membre de l'Académie française  
Sénateur  
Paris (France)
- M. Alfonso Garcia Robles  
Ambassadeur  
Représentant permanent du Mexique à la Conférence du désarmement  
Genève

A/41/666  
Français  
Page 14

M. Ignac Golob  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire  
Représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies  
New York

M. A. C. S. Hameed  
Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka

M. Bjorn Inge Kristvik  
Directeur général  
Ministère norvégien des affaires étrangères  
Oslo (Norvège)

M. Carlos Lechuga Hevia  
Ambassadeur  
Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies  
Genève

M. Liang Yufan  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire  
Représentant permanent adjoint de la République populaire de Chine auprès de  
l'Organisation des Nations Unies  
New York

Sir Ronald Mason  
Institut des sciences moléculaires  
Université du Sussex  
Brighton (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

M. Akira Matsui  
Conseiller  
Japan Atomic Energy Forum (Forum japonais de l'industrie atomique)  
Tokyo (Japon)

M. William Eteki Mboumoua  
Ministre des affaires étrangères  
Ministère des affaires étrangères  
Yaoundé (Cameroun)

Pr Manfred Mueller  
Institut de relations internationales  
Académie des sciences politiques et des études juridiques  
Potsdam (République démocratique allemande)

M. Carlos Ortiz de Rozas  
Ambassadeur d'Argentine en France  
Ambassade d'Argentine  
Paris (France)

M. Maharajakrishna Rasgotra  
Ancien Ministre des affaires étrangères du Gouvernement indien  
New Delhi (Inde)

M. Friedrich Ruth  
Ambassadeur  
Commissaire fédéral au contrôle des armements et au désarmement  
Bonn (République fédérale d'Allemagne)

Mme Amada Segarra  
Professeuse invitée  
Institut de diplomatie et des relations internationales  
Guayaquil (Equateur)

M. Agha Shahi  
Professeur émérite de relations internationales dans les universités du Pakistan  
Pakistan

M. Tadeusz Strulak  
Ambassadeur, Directeur adjoint  
Département des organisations internationales  
Ministère des affaires étrangères  
Varsovie (Pologne)

M. Liviu Bota, directeur de l'INURD, est membre de droit du Conseil consultatif lorsque celui-ci fait fonction de Conseil d'administration de l'INURD.

-----